



## MINISTÈRE DES ARMÉES



### COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES AUX ANTILLES

Etat-major interarmées

*Centre opérations*

Fort-de-France, le **20 MARS 2018**  
n° *0486* ARM/FAA/COMSUP/NP

### INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : avis aux navigateurs

AVIS AUX NAVIGATEURS N°002/18  
Martinique – Trois-Ilets  
Carte FR6892

Les usagers de la mer sont informés de la création d'une zone d'amerrissage pour hydravions sur le secteur de la poterie, d'une longueur de 1200 mètres pour une largeur de 150 mètres, délimitée par les points suivants :

14°32'38,00''N 061°01'13,24''W  
14°32'33,23''N 061°01'12,19''W  
14°32'41,30''N 061°01'32,97''W  
14°32'46,07''N 061°01'34,02''W

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1034/18 du mardi 27 février 2018.

Le contre-amiral René-Jean Crignola  
commandant de la zone maritime Antilles,  
par délégation  
Le lieutenant de vaisseau Cédric Rannou,  
chef du bureau Emploi Mer par suppléance,

DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG ;
- DOUANES FDF ;
- PHARBAL FDF ;
- PARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- RPC MAITO ;
- PCG VIOLETTE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PLG LA RESOLUE.

COPIES :

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- CDIV AEM ;
- Archives.